

N° CG 2007/II - 4^e/12
Séance du 23 MARS 2007

**PLAN DE REVITALISATION DE L'EMPLOI ET DE L'ECONOMIE -
CREATION D'EMPLOIS FAMILIAUX POUR LES PERSONNES AGEES
ET LES PERSONNES HANDICAPEES**

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU la délibération n°2007/I 5è/08 des 14 et 15 décembre 2006 donnant délégation à la Commission Permanente,
- VU l'avis de la Commission de la Solidarité,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

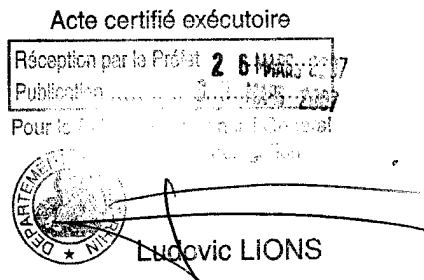
- ❖ Adopte les critères de subvention définis dans le rapport concernant les associations prestataires d'aide à domicile des personnes âgées et des personnes handicapées, bénéficiant de l'agrément qualité délivré par le Préfet et/ou de l'autorisation accordée par le Président du Conseil Général.
- ❖ Décide l'attribution des subventions suivantes selon la répartition figurant au rapport :
 - × 282 225 € à l'Association Haut-Rhinoise d'Aide aux Personnes Agées à Mulhouse,
 - × 68 850 € à la Fédération départementale ADMR à Mulhouse,
 - × 27 250 € à l'Association Le Droit de Vivre à Mulhouse,
 - × 24 800 € à l'Association de Soins et d'Aide (ASAME) à Mulhouse,
 - × 57 250 € à l'Association d'Aide aux Personnes Agées du Bassin Potassique à Wittenheim.

- ❖ Précise que la dépense correspondante d'un montant de 481 750 € sera prélevée sur le programme F 027 du budget départemental 2007 et 2008, soit 439 000 €* au chapitre 65 nature 6574 et 42 750 €** au chapitre 20 nature 2042.

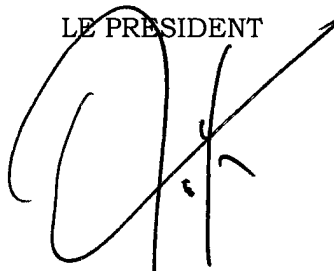
* 439 000 € (fonctionnement) dont 285 350 € en 2007 et 153 650 € en 2008.

** 42 750 € (investissement) dont 21 375 € en 2007 et 21 375 € en 2008.

- ❖ Approuve les conventions correspondantes avec les associations et autorise le Président à les signer.



LE PRÉSIDENT



Charles BUTTNER

Adopté

.....voix contre

.....abstentions